

# **Croissance sous contrôle de la finance et progression des inégalités et de la pauvreté en France depuis 1980**

Pierre Le Masne (GEDES, Université de Poitiers)

## *Résumé*

Les relations sont étroites entre d'une part les nouvelles formes de croissance financiarisée adoptées à partir des années 1980 et d'autre part la progression des inégalités et de la pauvreté en France. Le rôle de l'État et des politiques sociales dans les changements sont examinés.

## **INTRODUCTION**

Depuis une vingtaine d'années le discours économique grand public et les médias donnent une importance plus grande à la finance, à la bourse et à ses indices, aux stock-options des dirigeants d'entreprises. Certaines formes d'inégalité et de pauvreté se sont parallèlement développées ; il est apparu de nouveaux termes (SDF) ou de nouvelles institutions (les Restaurants du Cœur). L'objectif de ce texte est de montrer que la puissance nouvelle de la finance (ou du capital financier) et l'augmentation de la pauvreté ne sont pas deux phénomènes indépendants, mais au contraire étroitement liés. Dans le nouveau contexte qui s'est créé à partir des années 1980, l'accumulation est soumise à des contraintes de rentabilité plus fortes de la part des détenteurs du capital. La croissance a pris des formes nouvelles, qui se répercutent sur l'emploi et sur la structure des revenus, et qui aboutissent à une augmentation de la pauvreté et des inégalités dont sont essentiellement victimes les salariés, les chômeurs, les femmes et les jeunes.

Durant la crise des années 1970, les difficultés économiques et le chômage étaient attribués à l'insuffisance du taux de profit. Selon le « théorème » de Schmidt le retour du profit devait permettre l'augmentation de l'investissement et de l'emploi. Le profit est effectivement remonté en France, mais sans que l'investissement et l'emploi suivent. La logique économique adoptée reconnaît l'importance réelle du taux de profit pour l'investissement dans notre société (G. Duménil et D. Lévy (1996 et 1999)). Mais, compte tenu notamment de l'évolution des structures financières, le retour du profit n'a pas conduit à retrouver des rythmes d'investissement et de création d'emplois comparables à ceux des années 1960, tandis que la pauvreté et l'inégalité ont été au rendez-vous.

La première partie analyse le nouveau contexte économique et les nouvelles formes de la croissance, ainsi que les conséquences pour l'emploi et la structure des revenus. La deuxième partie passe de l'économique au social.

## 2 Croissance sous contrainte financière, inégalités et pauvreté

### **1. LES NOUVELLES FORMES DE LA CROISSANCE ET LEURS CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES**

On s'intéresse successivement au nouveau contexte économique et à la croissance depuis 1980, à l'emploi et à l'évolution de la structure des revenus.

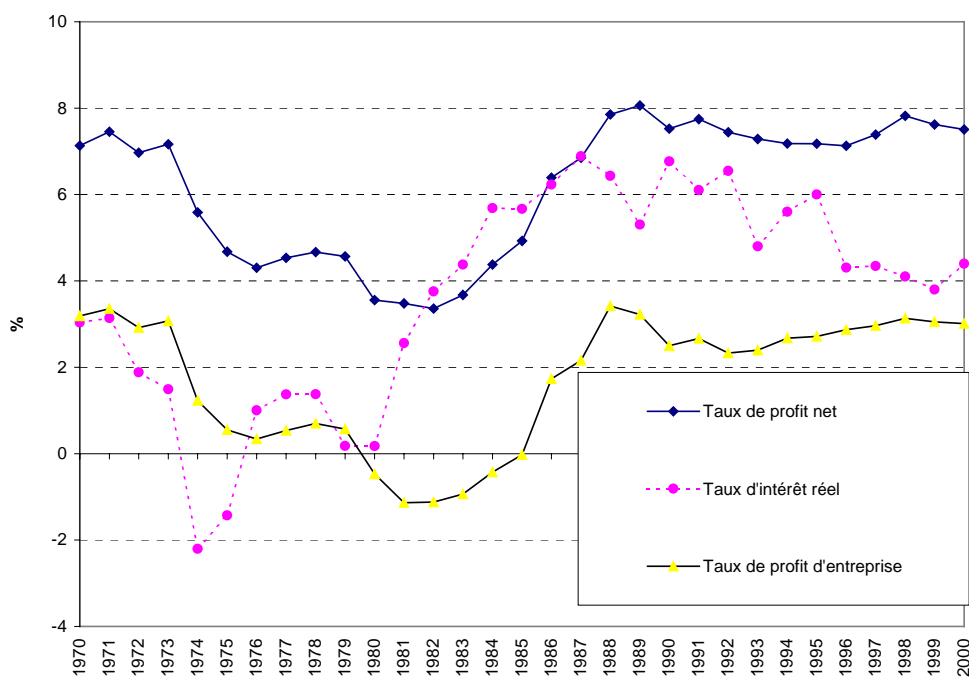
#### **1.1 La crise des années 1970, le nouveau contexte et la croissance depuis 1980**

La croissance très rapide de l'après-guerre est favorisée par la subordination des systèmes financiers à la logique de l'investissement. Il s'est formé dans le cadre socio-politique de l'après-guerre un « compromis keynesien » qui conduit à une réduction par l'État de l'emprise du capital financier sur l'économie ; ceci facilite la croissance industrielle. Un ensemble de facteurs permet de maintenir en France un taux de profit élevé. Les institutions économiques, financières et sociales permettent l'organisation, grâce à ce taux de profit élevé, d'une croissance et d'une accumulation du capital très soutenue, avec de forts gains de productivité et de fortes progressions des salaires (A. Glynn (1997)). Le compromis keynesien s'érode à partir des années 1970, tandis qu'une crise de la rentabilité se fait jour. La baisse du taux de profit (voir graphique 1) est accompagnée d'un premier ralentissement de la croissance et de la création d'emplois (P. Le Masne (2000)). Les grandes entreprises tentent à partir du milieu des années 1970 de faire remonter le taux de marge et le profit des entreprises. Elles font pression sur l'État pour obtenir des dérèglementations du contrat salarial favorables à leurs intérêts ; les hausses de salaires, dans le contexte d'un taux de chômage inconnu jusque là, deviennent très faibles à partir de 1979. Les changements de 1981-82 ne s'avèrent pas durables. D'importantes modifications se produisent dans les systèmes financiers et la liberté des mouvements de capitaux devient la règle. Les taux d'intérêt deviennent très élevés à partir de 1979-80, ce qui renforce la puissance du capital financier mais défavorise l'investissement industriel. L'actionnariat organisé (notamment les fonds de pension) impose des normes de rentabilité du capital de plus en plus élevées, exige des dividendes élevés et la progression du cours de l'action. Dans le cadre du « gouvernement d'entreprise », il s'immisce de plus en plus dans la gestion des groupes, en cherchant à limiter la progression de l'emploi et de la masse salariale et en contrôlant la rentabilité attendue des investissements productifs. Les idées néolibérales sont influentes. L'État se désaisit de certaines prérogatives monétaires, comme le montre la décision de rendre « indépendante » la banque centrale. P. Sweezy (1994) parle à propos des évolutions précédentes de « triomphe du capital financier ».

Le taux de croissance du PIB s'est ralenti, passant de 4,9% en moyenne annuelle en 1971-73 à 2,8% en 1974-79, 2,4% en 1980-89, 1,9% en 1990-2000 (voir tableau 1). Deux courtes périodes de croissance forte (1988-1999 et 1998-2000) ne permettent pas de retrouver une croissance moyenne soutenue. La part des rémunérations des salariés dans la valeur ajoutée des sociétés non financières (SNF) connaît une chute de grande ampleur, passant de 70,6% en 1980 à 64,7% en 1990 et 63,6% en 2000. Le taux de marge des SNF remonte au contraire très

fortement : un énorme transfert économique s'opère des salariés vers les entreprises, qui est la raison essentielle du retour à des taux de profits très élevés. T. Piketty (2001, p. 59) montre le caractère historiquement faible de la part du travail depuis la fin des années 1980. Le taux de profit des entreprises, après la chute de 1974-82, est progressivement remonté ensuite, et revient à partir de 1988-89 à des niveaux plus élevés qu'au début des années 1970 (voir graphique 1). L'investissement des entreprises n'est pas stimulé par le retour du profit : le taux d'investissement moyen est par exemple inférieur durant la période 1990-2000 (19%) à celui de la période 1971-73 (19%). D'une part les structures financières ont changé, et le taux d'intérêt s'est élevé (au moins jusqu'à 1997), ce qui rend difficile l'investissement industriel. D'autre part la demande est loin d'être soutenue, car les salaires nets augmentent désormais à un rythme extrêmement réduit. Le taux d'autofinancement atteint des niveaux très élevés, compte tenu du fort taux d'épargne des entreprises et de la faiblesse de l'investissement.

Graphique 1 : Taux de profit des sociétés et taux d'intérêt réel



**Note :** Le taux de profit net est le rapport de l'excédent net d'exploitation (moins les intérêts nets versés) aux actifs non financiers (hors logement) des sociétés. Pour le calcul du taux de profit d'entreprise, on soustrait les dividendes versés par les sociétés de la définition du profit net. Le taux d'intérêt est calculé à partir des obligations d'État à 10 ans.

#### 4 Croissance sous contrainte financière, inégalités et pauvreté

Le prélèvement financier sur la production des entreprises sous forme d'intérêts et de revenus distribués augmente de façon considérable. Jusqu'au début des années 1990, ce prélèvement est constitué essentiellement d'intérêts versés par les entreprises, qui représentent 9,2% de la valeur ajoutée des SNF en 1980, 9,9% en 1990, mais seulement 7,6% en 2000<sup>1</sup> ; les intérêts reçus par les entreprises (en fait par les têtes des groupes) augmentent aussi. À partir des années 1990, le prélèvement financier est de plus en plus constitué de revenus distribués (essentiellement des dividendes). Les revenus distribués par les SNF représentent 3,7% de leur valeur ajoutée en 1980, 7,3% en 1990, pour atteindre 15,4% de la valeur ajoutée en 2000 ; parallèlement, les revenus distribués reçus par les SNF (essentiellement par les têtes des groupes) passent de 1,0% de la valeur ajoutée en 1980 à 8,1% en 2000. Le prélèvement total versés par les SNF sous forme financière (intérêts et de revenus distribués) passe de 12,9% de la valeur ajoutée en 1980 à 23% en 2000. L'augmentation du prélèvement représente 10% de la valeur ajoutée : c'est autant qui ne peut être consacrée à l'investissement, ce qui contribue à expliquer sa faiblesse. On rentre dans une véritable « économie du dividende ». Le prélèvement financier bénéficie aux groupes, aux fonds de pension étrangers ainsi qu'à certains ménages. Le capital industriel est pénalisé.

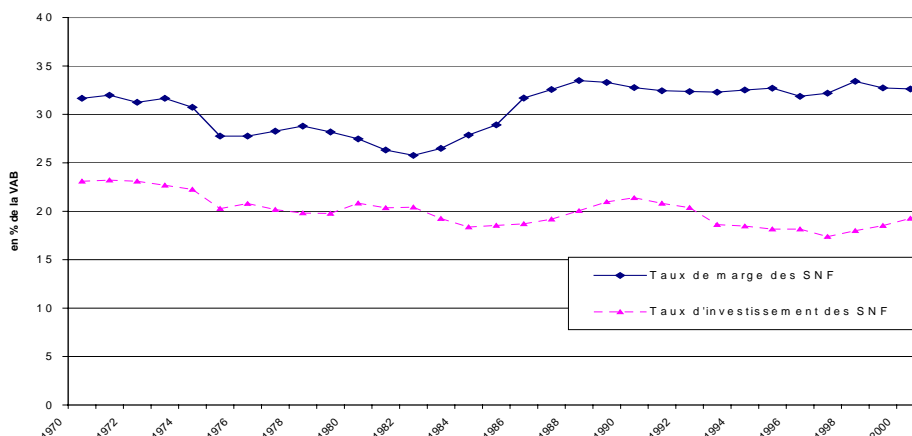
Tableau 1 : **Données économiques sur la France 1971-2000 ( %)**

	71-73	74-79	80-89	90-00
TCAM du PIB en volume	4,9	2,8	2,4	1,9
Taux d'investissement des SNF	22,0	20,4	19,7	19,0
TCAM de l'emploi total (nombre personnes)	0,8	0,4	0,4	0,6
TCAM de l'emploi (temps plein)	/	/	0,1	0,3
TCAM emploi hors serv. adm. (nombre pers.)	0,5	0,1	-0,3	0,4
TCAM emploi hors serv. adm. (temps plein)	/	/	-0,4	0,1
TCAM de la population active	1,0	1,0	0,6	0,6
TCAM des salaires nets réels	6,4	3,4	0,1	1,2
Taux d'intérêt réel à long terme	2,2	0,1	4,7	5,2
Taux de marge des SNF	30,8	27,7	29,4	32,5
Taux d'autofinancement des SNF	76,8	67,7	73,3	91,7
Taux d'inflation annuel moyen	6,2	10,7	7,4	2,0
Taux de profit net des sociétés	7,2	4,7	5,3	7,4
Taux de profit d'entreprise	3,1	0,6	0,6	2,6

**Note :** TCAM : taux de croissance annuel moyen.

<sup>1</sup> Cette diminution s'explique par la baisse du taux d'intérêt et par le fait que les entreprises s'endettent moins qu'auparavant pour investir.

Graphique 2 : Taux de marge et taux d'investissement



## 1.2 Les conséquences pour l'emploi

L'emploi subit les conséquences des évolutions précédentes, ainsi que les effets des nouvelles politiques de l'emploi des entreprises et de l'État. Le volume de l'emploi augmente très peu, et par ailleurs les situations dérogatoires par rapport au contrat à durée indéterminée et au travail à temps plein se multiplient.

La distinction introduite par l'INSEE dans la nouvelle base 1995 entre emploi en nombre de personnes et emploi à temps plein permet de préciser le problème. L'emploi total en nombre de personnes passe de 22,191 millions en 1980 à 24,119 millions en 2000, soit une augmentation globale de 8,7%, qui est faible par rapport à l'augmentation dans le même temps de la population totale de 9,7% et de la population active de 12,1%. L'emploi total à temps plein passe de 21,712 millions en 1980 à 22,711 millions en 2000, soit une augmentation de seulement 4,6% : en fait près de la moitié de l'augmentation de l'emploi total en nombre de personnes est expliquée par l'accroissement du temps partiel.

L'emploi total hors services administrés (c'est-à-dire en gros l'emploi des entreprises agricoles et non agricoles) et à temps plein régresse de 16,869 millions de personnes en 1980 à 16,417 en 2000 (-2,7%). L'État et le secteur non marchand ont créé des emplois en temps plein, tandis que le secteur marchand en a détruit. Les emplois non aidés représentent en 1999 un nombre d'emplois légèrement plus faible qu'à la fin des années 1970 (Insee (2001 b), tandis que les emplois aidés se sont multipliés.

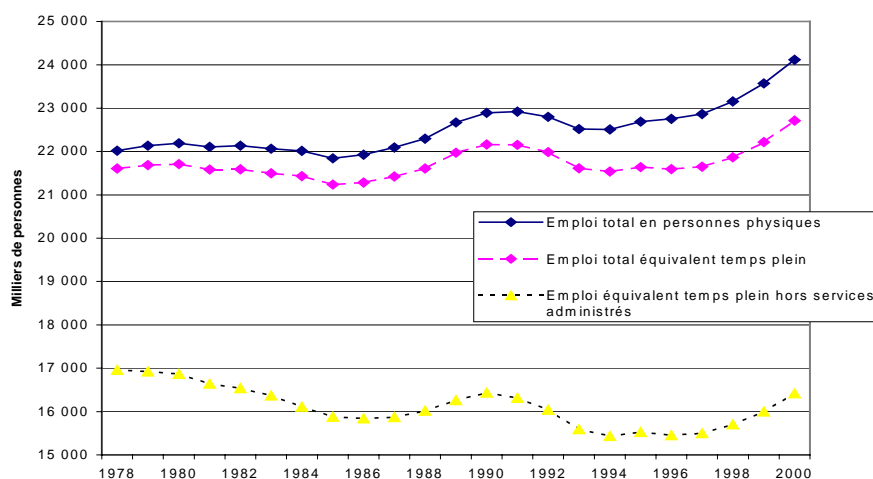
Pourquoi les entreprises ne créent pas d'emplois (à temps plein) ? C'est d'une part l'effet d'un investissement et d'une croissance faibles, l'emploi repartant dès que la croissance revient ; d'autre part la contrainte financière qui s'exerce sur les entreprises est répercutée sur les salariés, avec des pressions croissantes sur eux, avec une attitude des entreprises très prudente vis-à-vis de l'embauche ; l'État a

## 6 Croissance sous contrainte financière, inégalités et pauvreté

rendu le licenciement plus facile, ce qui accroît les moyens de pression sur les salariés et favorise le « dégraissage » des entreprises .

Le taux de chômage, qui était de 6,4 % en 1980, dépasse 10% en 1985-87, baisse à 8,9% en 1990, puis remonte et se maintient au dessus de 10% en 1992-1999 ; il retombe à 9,6% en 2000 et 9,0% en 2001. Le taux de chômage moyen sur la période 1984-2001 est de 10,7%, ce qui ne laisse planer aucun doute sur le caractère structurel et jamais vraiment résolu du problème. La déréglementation du marché du travail a conduit à la multiplication des emplois à durée limitée. Ces emplois représentent 3,9% de l'emploi salarié lors de l'enquête emploi de mars 1985 et 10,4% lors de celle de mars 2001 (Insee (2001 b) ; à cette date il y a 605000 intérimaires, 929 000 CDD, 408 000 contrats aidés, 260 000 apprentis. Les mesures d'allègement du coût du travail prises par l'État favorisent le gonflement de ces catégories, et parallèlement la diminution du nombre d'inscrits au chômage. La proportion d'actifs occupés à temps partiel est en mars 2001 de 16,4%, ce qui représente 3,9 millions de personnes (Insee (2001 b)). Le taux de sous emploi parmi les emplois à temps partiel est évaluée en 2001 à 1/3, mais a pu dépasser 40% au cours des années 1990. Le développement du temps partiel a été favorisé par des mesures de l'État pour aligner le statut de salarié à temps partiel sur celui de salarié à temps complet et par des exonérations de cotisations sociales employeurs. La précarité des emplois s'est accrue de façon considérable.

Graphique 3 : Emploi en France



### 1.3. L'évolution de la structure des revenus des ménages

La part des rémunérations des salariés dans le total des revenus primaires des ménages baisse fortement, en conséquence de la baisse de la part des salaires dans

la valeur ajoutée des entreprises : cette part des rémunérations chute de 74,3% des revenus primaires des ménages en 1980 à 70,3% en 2000 (voir tableau 2). En ne prenant en compte que les salaires nets, P. Concialdi (2001) note une baisse d'environ 12% de la part des revenus salariaux dans le revenu des ménages, et parle d'« un processus massif de dévalorisation du travail salarié ». Les salaires nets en volume augmentent fort peu, 0,1% en moyenne sur la période 1980-89 et 1,1% sur la période 1990-99 ; à qualification constante, le salaire net baisse de 1978 à 1996. La croissance des prélèvements sociaux a absorbé une large part de la hausse des rémunérations des salariés.

**Tableau 2 : Structure des revenus primaires et du RDB des ménages (%)**

	<b>1980</b>	<b>1990</b>	<b>2000</b>
EBE et revenus mixtes	22,1	23,4	20,8
Rémunérations des salariés	74,3	72,1	70,3
Revenus du patrimoine	3,6	4,5	8,9
(dont intérêts reçus)	(0,9)	(0,6)	(1,1)
(dont revenus distribués des sociétés)	(1,9)	(2,2)	(4,4)
<b>Total des revenus primaires</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>- Transferts nets</b>	<b>-13,2</b>	<b>-13,1</b>	<b>-13,5</b>
Impôts sur le revenu et le patrimoine	-7,1	-7,7	-12,7
Cotisations sociales versées	-28	-31	-27,6
Prestations sociales reçues	22,8	25,9	26,9
Autres transferts nets	-0,9	-0,3	-0,1
<b>Revenu disponible brut (RDB)</b>	<b>86,8</b>	<b>86,9</b>	<b>86,5</b>

À l'opposé, la part des revenus du patrimoine passe de 3,6% des revenus primaires des ménages en 1980 à 8,9% en 2000. Ces revenus du patrimoine représentent 608 milliards de F en 2000, soit 25 000 F par ménage ; ils constituent l'élément le plus dynamique des revenus, ne sont évidemment pas répartis à égalité entre tous les ménages, et renforcent les inégalités salariales. Les revenus distribués par les sociétés constituent le poste en plus forte augmentation : 1,9% des revenus primaires en 1980 et 4,4% en 2000 (300 milliards de F en 2000).

L'ensemble des impôts sur le revenu et le patrimoine représente une part croissante des revenus primaires, 7,1% en 1980 et 12,7% en 2000. Pourtant la structure fiscale est moins progressive. En effet, l'impôt sur le revenu stricto sensu (IR) représente une partie décroissante de l'ensemble de la fiscalité sur les revenus. La CSG, créée en 1991, est progressivement montée en puissance et

depuis 1998 son rendement a rejoint celui de l'IR, environ 300 milliard de F (Insee (2001 c, pp. 119-137 ). La taxe d'habitation (TH), qui dépend du revenu à cause des dégrèvements, s'est également fortement accrue, passant de 0,6% du PIB en 1990 à 0,9% en 1998 au cours des années 1990. La montée de la CSG masque la baisse tendancielle de l'IR. La pression fiscale au titre de l'IR a diminué, à cause notamment des réformes du barème de 1993 et 1996 : le ratio « impôt sur le revenu/revenus déclarés » passe de 9,4% en 1990 à 8% en 1998. Comme la CSG est nettement moins progressive que l'IR, et que la taxe d'habitation est dégressive, la fiscalité de l'ensemble IR-CSG-TH est moins progressive ; l'Insee (2001 c, p. 127) note à ce propos : « la fiscalité directe des revenus est devenue globalement moins redistributive : la pression fiscale au titre de la fiscalité directe des revenus a davantage augmenté en bas de la distribution qu'en haut de la distribution ». T. Atkinson (2001, p. 59) confirme le propos.

T. Piketty (2001, p. 326 et 347) complète les indications précédentes en montrant que le taux marginal supérieur de l'IR a fortement baissé depuis le début des années 1980 et est aujourd'hui à son plus faible niveau historique depuis la seconde guerre mondiale ; la proportion de foyers imposable à l'IR a baissé d'environ 10% par rapport à 1980. T. Piketty (2001, p.15 et p. 99) montre également que la part des revenus du capital augmente régulièrement dans les revenus des ménages à mesure qu'on s'élève dans l'échelle des revenus. L'accroissement de la part des revenus du capital (notamment les dividendes) dans le revenu des ménages contribue donc à l'accroissement des inégalités de revenus. Une fiscalité plus douce pour les ménages les plus aisés n'a pas abouti à une remontée de l'investissement mais a favorisé le renforcement des inégalités.

## **2. INÉGALITES ET PAUVRETÉ COMME RÉSULTAT DES FORMES DE LA CROISSANCE ET DES POLITIQUES DE L'ÉTAT**

On décrit les inégalités qui augmentent, puis on examine les conséquences de l'évolution de l'emploi et de la structure des revenus, avant de s'intéresser enfin aux politiques sociales de l'État.

### **2.1. Quelles sont les pauvretés et les inégalités qui progressent ?**

La dernière étude de l'Insee (2001 d) sur la pauvreté monétaire qui soit disponible début 2002 donne des résultats concernant 1997 : le Réseau d'Alerte sur les Inégalités (2002) y voit la preuve que la pauvreté n'intéresse pas et ne fait pas l'objet d'un suivi régulier. Selon cette étude, 7% des ménages sont pauvres en France en 1997, leur revenu disponible par unité de consommation (UC) étant inférieur au seuil de pauvreté de 3500 F (qui représente la moitié du revenu médian par UC). La pauvreté monétaire a fortement baissé en France entre 1970 (où elle représentait 15,7% des ménages) et 1984 (7,1% des ménages). Le taux de pauvreté monétaire s'est stabilisé à la fin des années 1980 avant de remonter

légèrement entre 1990 et 1997. Selon l'Observatoire national de la pauvreté (2002), ce taux de pauvreté n'a guère évolué entre 1997 et 2001, ce qui peut étonner, compte tenu de la meilleure conjoncture économique. Si on en reste à une approche globale, la dégradation de la situation depuis les années 1980 peut sembler faible. Une partie de l'explication est que les évolutions sont très différentes selon les catégories de population. En 1970, un ménage retraité sur 4 était pauvre, alors qu'il n'y en a plus qu'un sur 25 en 1997 : les retraités actuels ont cotisé plus longtemps, une plus forte proportion de femmes a acquis des droits à la retraite, enfin les pensions de retraite ont été revalorisées durant les années 1980. À l'opposé, pour les salariés et les chômeurs, le taux de pauvreté est resté stable entre 1970 et 1990, puis s'est accru depuis. En 1970, le taux de pauvreté augmentait avec l'âge, et les jeunes étaient rarement pauvres. Aujourd'hui la pauvreté touche de plus en plus les moins de 30 ans, tandis qu'elle concerne moins les plus de 50 ans. La pauvreté, qui concernait autrefois d'abord la population rurale et âgée, est devenue une pauvreté d'urbains, de jeunes, de salariés et de chômeurs, de familles : le taux de pauvreté dépasse 20% pour les ménages non étudiants de moins de 25 ans, atteint 11,2% en 1997 pour les ménages avec deux conjoints actifs et trois enfants ou plus, 22,1% pour les ménages avec un adulte isolé avec trois enfants ou plus, 37,4% pour les ménages où aucun des deux conjoints ne travaille. Un autre élément d'explication est que les politiques sociales ont été actives et ont permis de limiter la montée de la pauvreté.

Le tableau des inégalités de revenus est assez proche de celui de la pauvreté. Les inégalités de revenus avaient baissé des années 1970 jusqu'au milieu des années 1980. Elles s'infléchissent ensuite à la hausse depuis 1985. Selon l'étude de C. Chambaz et Alii (1999), le rapport D9/D1 de la distribution des revenus par UC est passé de 3,93 en 1985 à 4,33 en 1995 : la hausse des inégalités est, selon cette étude moins forte qu'au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis, où, contrairement à la France, le pouvoir d'achat des catégories à plus faible revenus a baissé entre 1985 et 1995. L'augmentation des inégalités de revenus est surtout liée à l'augmentation du chômage et du sous-emploi ; l'évolution des revenus des retraités a joué un rôle correcteur. Dans la suite, on s'intéressera surtout à la population des salariés et des chômeurs.

## **2.2. Les conséquences du chômage et de l'évolution de l'emploi**

Le chômage structurel que connaît la France est le facteur premier de la croissance de la pauvreté et des inégalités. En mars 2000, 2,4 millions de ménages (soit 14,7% des ménages comprenant un actif) sont directement concernés par le chômage, alors que le taux de chômage des individus est de 10% à la même date (Insee (2001 d)). Dans la moitié des cas le chômage frappe un des membres d'un couple, mais il concerne aussi 176 000 parents d'une famille monoparentale et 381000 personnes seules. Un peu plus de 210 000 ménages ont au moins deux de leurs membres au chômage, et dans 100 000 ménages les deux conjoints sont simultanément au chômage. Dans 800 000 ménages, l'un des conjoints est au

chômage depuis un an ou plus. Les ménages concernés par le chômage ont des revenus plus faibles : en 1996, la moitié des ménages connaissant le chômage avaient un niveau de vie inférieur à 5000 F par mois pour une personne seule, 7500 F pour un couple, alors que seulement 20% des ménages actifs avaient un niveau de vie inférieur à cette somme. Le chômage de longue durée aggrave les problèmes et les difficultés financières.

Les inégalités de salaires, si on s'attache aux salariés à temps complet, ont légèrement augmenté dans les années 1980, puis se sont stabilisées dans les années 1990 : en 1999 le rapport D9/D1 de la distribution des salaires à temps complet est de 3,1 (Insee (2001 e)). Mais une mesure de l'inégalité limitée aux salaires à temps complet a de moins en moins de sens en raison de l'augmentation des emplois précaires et à temps partiel. L'extension du travail à temps partiel contribue fortement à la hausse des inégalités salariales : les taux de salaires horaires sont en moyenne de 26% plus faible pour les emplois à temps partiel que pour les emplois à temps complet, se concentrant sur les plus bas niveaux de qualification et les secteurs qui rémunèrent le moins (P. Concialdi (2001)) ; le travail à temps partiel, mais aussi le travail intérimaire conduisent à de plus faibles salaires mensuels ou annuels. En tenant compte à la fois des emplois à temps partiel et à temps complet, la dispersion des salaires mensuels a augmenté de plus de 40% entre 1983 et 1997. Les bas salaires se sont multipliés depuis une vingtaine d'années. Selon P. Concialdi, 16,6% des salariés percevaient un bas salaire<sup>2</sup> en 2001 pour 11,4% en 1983 ; 9% des salariés percevaient un très bas salaire pour 5% en 1983. Si on prend en compte les salaires annuels, et non les salaires mensuels, la proportion de bas salaires est encore plus élevée, compte tenu de la multiplication des emplois offerts pour une partie de l'année seulement. Les bas salaires concernent fréquemment les employés et les ouvriers non qualifiée. Dans 80% des cas ces emplois sont occupés par des femmes, et 25% des femmes salariées occupent un emploi à bas salaire pour 6% des hommes salariés.

Le phénomène des « travailleurs pauvres » ne doit pas être confondu avec celui des emplois à bas salaires, même s'il existe des liens entre les deux problèmes<sup>3</sup>. Selon l'étude de C. Lagarenne et N. Legendre (2000), les travailleurs pauvres étaient environ 1,3 million en 1996. Si on tient compte des ménages dans lesquels vivent les travailleurs pauvres, la population concernée est d'environ 2,8 millions de personnes. Trois travailleurs pauvres sur quatre ont un salaire mensuel inférieur à 3500 F par mois en 1996. Les deux tiers des travailleurs pauvres ont

---

<sup>2</sup> Les bas salaires sont définis ici comme ceux qui sont inférieur au 2/3 du salaire mensuel médian (pour l'ensemble des emplois) et les très bas salaires comme ceux qui sont inférieurs à 50% du salaire médian mensuel.

<sup>3</sup> Un travailleur pauvre est, statistiquement, une personne active, occupée ou non pendant plus de 6 mois et qui appartient à un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. On s'attache ici au revenu du ménage du travailleur et non à son salaire individuel ; il est possible d'être salarié à très bas salaire sans être travailleur pauvre si l'environnement familial est plus favorable ou si on reçoit d'importantes prestations sociales ; inversement il est possible d'avoir un salaire qui n'est pas faible et d'appartenir à un ménage pauvre.

travaillé toute l'année en tant que salarié ou indépendant, le reste ayant connu en alternance l'emploi et le chômage. Le phénomène relativement nouveau en France des travailleurs pauvres est à relier à la fois au manque d'emplois et au chômage, au travail à temps partiel et aux politiques qui l'ont encouragé, aux bas salaires. Les ménages de salariés pauvres ont en moyenne un revenu de 2800 F par mois et par UC. Les prestations sociales représentent plus du tiers du revenu de ces ménages.

Les chômeurs, les salariés à faibles salaires et les travailleurs pauvres, qui ont souvent des problèmes de logement, sont concentrés dans certaines zones urbaines et péri-urbaines. Dans ces zones urbaines dites « sensibles » (ZUS), où résident 4,7 millions de personnes, le taux de chômage atteint 25,4% en 1999, soit le double de la moyenne nationale (Insee 2002 b) ; chez les jeunes actifs résidant en ZUS, le taux de chômage a fortement progressé depuis 1990 (28,5%) pour atteindre 38,6%. Un habitant sur cinq d'une ZUS occupe un emploi précaire, contre un pour huit à l'échelle nationale. Entre le recensement de 1990 et celui de 1999, la population active des ZUS ayant un emploi a baissé de 15,4%. Les zones de pauvretés concentrent les problèmes.

### **2.3. Les conséquences de l'évolution de la structure des revenus et de la fiscalité**

La baisse de la part des revenus salariaux et la hausse de la part des revenus de la propriété favorisent l'augmentation des inégalités de patrimoine. La répartition du patrimoine est beaucoup plus inégale que celle du revenu : selon C. Chambaz et Alii (1999), au début des années 1990 10% des ménages possédaient plus de 2 millions de F alors que 10% ne disposaient pas de 25 000 F, ce qui aboutissait à un rapport D9/D1 de 75. L'augmentation de la proportion de ménages pauvres (ou n'évitant de tomber dans la pauvreté que grâce aux prestations sociales) signifie que cette partie de la population ne peut pas épargner<sup>4</sup> et accroître son patrimoine. Les couches les plus aisées de la population ont un patrimoine composé en proportion de plus en plus forte d'actifs financiers, à mesure qu'on monte l'échelle des fortunes. Ces actifs financiers, notamment les actions, ont connu jusqu'en 2000 une forte appréciation<sup>5</sup> ; en même temps les actions permettent de toucher des dividendes, dont on a noté la progression. La propriété des actions (qui est très concentrée) favorise à la fois l'accroissement des inégalités de revenus et de patrimoine, inégalités qui se renforcent mutuellement. T. Piketty (2001) montre que les très gros patrimoines en France ont subi un effondrement durant la première partie du 20<sup>e</sup> siècle, grâce notamment à l'impact dynamique de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les successions, très élevés à certaines périodes. Il

---

<sup>4</sup> Selon C. Loisy (1999) le taux d'épargne des ménages situés dans le premier quartile de la distribution des revenus est négatif, tandis que celui du dernier quartile est de 20% environ.

<sup>5</sup> Selon l'Insee (2001 f), le patrimoine financier a vu sa valeur augmenter de 12% par an sur la période 1995-2000, le patrimoine en action de 18%. Les actifs financiers constituent désormais plus de la moitié des actifs des ménages, alors qu'ils en représentaient moins du tiers en 1980.

considère qu'une reconstitution de très gros patrimoines est en train de s'observer, en France comme à l'étranger, notamment grâce à l'abaissement des taux d'imposition frappant les revenus les plus élevés. T. Piketty (2001, pp. 550-551) remarque que les très grosses fortunes et les successions sont plus mal connues en France aujourd'hui qu'il y a cinquante ou cent ans et affirme que « au final tout semble concourir à faire des premières années du 21<sup>e</sup> siècle des années fastes pour les détenteurs de patrimoines ».

#### **2.4. Au delà de la pauvreté monétaire**

S'il est plus commode pour l'économiste de s'intéresser à la pauvreté monétaire, celle-ci ne dit pas tout. Le Réseau d'alerte sur les inégalités (2002) a récemment mis au point un baromètre des inégalités et de la pauvreté, le BIP 40, destiné à jouer le rôle d'un anti-CAC 40. Ce baromètre, qui synthétise 40 indicateurs sur les salaires, la pauvreté, les inégalités, a fortement et régulièrement augmenté de 1984 à 1999. Il est commun de rappeler que la pression sur les salariés s'est accrue, que le partage des revenus leur est devenue défavorable ; il l'est moins de dire que simultanément les salariés ressentent leurs conditions de travail comme plus pénibles et que les conditions de travail se dégradent effectivement : par exemple la part du travail le dimanche et du travail de nuit augmente. L'écart d'espérance de vie entre ouvriers est cadre est passé de 4,8 années en 1980 à 6,5 années en 1996. Malgré l'allongement de la scolarité, rien n'indique que les inégalités face à l'éducation se soient réduites.

#### **2.5. La protection sociale et les politiques de l'État**

La part des prestations sociales dans le PIB a augmenté jusqu'au milieu des années 1990, passant de 25,3% en 1981 à 29% en 1995, avec un tassement ensuite puisque cette part ne représente plus que 28,5% du PIB en 2000. Les prestations sociales, qui représentent une part très importante des revenus de certains ménages, se concentrent sur des populations à bas revenus : les 25% des ménages les plus modestes reçoivent 38% de la masse des prestations en 1995, contre 31% en 1985 (C. Chambaz et Alii (1999)). Un ménage pauvre dont la personne de référence est un salarié a un revenu composé environ pour moitié de prestations sociales en 1997 (Insee (2001g)). Les prestations sociales constituent 27% des revenus des familles monoparentales en France en 1994.

Dans le système français, 8 minima sociaux assurent un plancher de ressources. Le pouvoir d'achat de la plupart de ces prestations a légèrement diminué entre 1990 et 1997 ( J. P. Zoyem (1999)). Ces prestations n'en restent pas moins extrêmement importantes pour la population qui en bénéficie, environ 6 millions de personnes en 1997. Elles évitent à une partie de cette population de tomber dans la pauvreté. Le RMI est versé à 920 000 personnes fin 2001 et bénéficie au total à près de 2 millions de personnes. L'allocation-logement est par ailleurs un

dispositif extrêmement important pour les jeunes : 6 jeunes ménages sur 10 la perçoivent en 1997 (Insee (2002 a)). En 1999, 33,3% des familles monoparentales habitent en HLM.

Les politiques de l'État ont dissimulé certaines évolutions et régulé la pauvreté de façon nouvelle :

- La dissimulation concerne le chômage, qui, par une série de changements dans les règles d'enregistrement (notamment en 1985 l'apparition des dispensés de recherche d'emplois et en 1995 la création d'une catégorie exerçant des activités réduites) est devenu de plus en plus invisible. Selon le CERC (2001), l'indicateur officiel du chômage DEFM1 recense en 2001 seulement 47% des personnes en sous-emploi ou au chômage, contre 61% en 1996 et 75% en 1981. La même étude indique qu'entre janvier 1997 et janvier 2000, le nombre de demandeurs d'emplois hors DEFM1 a augmenté de plus de 500 000 personnes, ce qui représente 90% de la baisse affichée par l'indicateur officiel DEFM1.

- Les politiques sociales se sont concentrées de façon nouvelle sur les plus pauvres. Les coûts sociaux d'une si forte précarité sont exorbitants, les besoins en assistance sociale ont considérablement augmenté et on comprend la nécessité d'aider d'abord les plus démunis. On peut se demander si l'objectif de ramener toute une partie de la population jusqu'au seuil de pauvreté ne permet pas en même temps de rendre la phénomène de la pauvreté moins visible. Sur le plan statistique, l'aggravation de la pauvreté qui se produit en profondeur apparaît à peine. La redistribution concerne des masses financières très importantes. Mais elle est de moins verticale et de plus en plus horizontale, reposant sur une fiscalité moins redistributrice. La redistribution verticale se concentre sur les problèmes de pauvreté. La proportion de chômeurs non indemnisés est passée de 34% en 1982 à 46% en 1998 et les indemnités de chômage ont diminué (T. Atkinson , p. 44) ; mais le chômeur en fin de droits pourra demander le RMI. La survie est assurée, mais on ne cherche plus à faire sortir toute une population de la précarité.

Les politiques sociales des années 1970 pratiquaient plus la redistribution verticale. La redistribution n'était pas concentrée sur des populations pauvres ou à la limite de la pauvreté, mais concernaient aussi des segments des couches moyennes. Dans un contexte de chômage réduit où les problèmes étaient moins amples, elles avaient des objectifs plus larges, plus « citoyens », visant à donner à chaque famille et chaque personne les conditions de l'insertion sociale et politique. Elles s'appuyaient sur des politiques de l'éducation et du logement plus ambitieuses. Les politiques actuelles se contentent de limiter la pauvreté, illustrant la réduction du compromis économique-social. Une partie de la population, qui n'est ni pauvre ni aisée, a du mal à bénéficier des aides.

Jusqu'au début des années 1970, les entrepreneurs et l'État admettaient que la rémunération de la force de travail devait être envisagée au sens large, inclure la couverture de la maladie, du chômage, de la retraite. Aujourd'hui le patronat refuse de plus en plus de couvrir ce qui n'est pas directement productif. Il veut en

rester à des situations où le marché du travail n'est pas trop tendu et où un volant de chômage et de travail précaire discipline le salariat. Alors que les politiques sociales relevaient d'une logique centrée sur le salariat, elles s'en éloignent.

## CONCLUSION

En réponse à la crise de rentabilité des années 1970, la croissance a pris des formes nouvelles dont on a décrit un certain nombre de conséquences négatives. L'État a participé activement aux évolutions. L'approche monétaire de la pauvreté qui a été privilégiée est insuffisante et devrait être complétée par d'autres analyses (logement, santé, etc.).

On a insisté sur les conséquences des changements économiques pour l'inégalité et la pauvreté ; l'économie ne détermine pas pour autant de façon directe et simple le social. Les changements économiques qui se sont produits, au départ en réponse à la chute du profit, ont une origine sociale. Ils sont liés aux stratégies fixées par des grandes entreprises, des groupes sociaux, des États, à l'échelle nationale et internationale. Ils témoignent de la puissance retrouvée du capital financier, qui constitue de nouveaux regroupements autour de lui, et établit des relations nouvelles avec l'État. Pour mener à bien les réorganisations, il fallait réduire les compromis sociaux des années 1960-70.

Les politiques sociales ont permis de limiter la montée de la pauvreté, de la réguler mais aussi de la masquer. Si la pauvreté monétaire globale a faiblement augmenté, c'est aussi parce que la situation des retraités s'est nettement améliorée, grâce aux systèmes de retraite par répartition élaborés dans l'après-guerre, qui ont contrecarré l'évolution globale. Ces systèmes de retraite sont menacés à l'avenir d'une évolution qui ferait la part belle aux fonds de pension. Si cette menace se concrétisait, la progression de la pauvreté pourrait devenir beaucoup plus nette.

## BIBLIOGRAPHIE

ABRAMOVICI G. (1999) "La protection sociale", pp. 390-397, *Données Sociales*, Insee.

ATKINSON T., GLAUDE M., OLIER L. (2001) *Les inégalités économiques*, Conseil d'analyse économique, Documentation française.

AUDRIC S. , FORGEOT G. (1999) "Le développement du travail à temps partiel", pp. 177-181, *Données Sociales*, Insee.

CHAMBAZ C. , GUILLAUMAT-TAILLIET F. , HOURRIEZ J. M. (1999) "Le revenu et le patrimoine des ménages", pp. 274-293, *Données Sociales*, Insee.

CERC (2001) « Des chômeurs de plus en plus « invisibles » », *La Note de CERC-Association*, n° 10, et [www.cerc-association.org](http://www.cerc-association.org) .

- CONCIALDI P. (2001) “Bas salaires et travailleurs pauvres”, *Les nouvelles questions de l’emploi*, pp. 60-67, *Cahiers français*, n° 304.
- DUMENIL G. et LEVY D. (1996) *La dynamique du capital, un siècle d’économie américaine*, PUF.
- DUMENIL G. et LEVY D. (sous la direction de) (1999) *Le triangle infernal. Crise, mondialisation, financiarisation*, PUF.
- INSEE (2001 a) “ Enquête sur l’emploi de mars 2001”, *Insee-Première*, n° 785.
- INSEE (2001 b) *Tableaux de l’Economie française 2001-2002*.
- INSEE (2001 c) *Revenus et Patrimoines des ménages*, Insee-Synthèses, n° 47.
- INSEE (2001 d) “ Le chômage au sein des ménages”, *Insee-Première*, n° 775.
- INSEE (2001 e) *France, Portrait social 2001-2002*.
- INSEE (2001 f) “ Le patrimoine national entre 1995 et 2000 ”, *Insee-Première*, n° 804.
- INSEE (2001 g) “ La pauvreté monétaire des ménages de 1970 à 1997”, *Insee-Première*, n° 761.
- INSEE (2002 a ) “ Les étudiants sont les plus aidés par leur famille ”, *Insee-Première*, n° 826.
- INSEE (2002 b) “ Les zones urbaines sensibles ”, *Insee-Première*, n° 835.
- GLYNN A. (1997) “ Does aggregate profitability really matter ? ”, *Cambridge Journal of Economics*, p. 593-619.
- LAGARENNE C. et LEGENDRE N. (2000) “ Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux ”, *Economie et Statistique*, n°335, pp. 3-25.
- LE MASNE P. (2000) “Puissance du capital financier, profit et activité en France ”, pp. 87-115, n° 3, *Economie Appliquée*.
- LOISY C. ( 1999) “ Taux d’épargne par catégorie de ménage ”, pp. 294-300, *Données sociales*, Insee.
- OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PAUVRETE ET DE L’EXCLUSION SOCIALE (2002) *Rapport 2001-2002*, Documentation française.
- PIKETTY T. (2001) *Les hauts revenus en France au XX<sup>e</sup> siècle*, Bernard Grasset.
- RESEAU D’ALERTE SUR LES INÉGALITÉS (2002) “ Le BIP 40, un baromètre des inégalités et de la pauvreté ”, *Alternatives économiques*, avril.
- SWEEZY P. (1994) “ The triumph of Financial Capital ”, *Monthly Review*, n° 2.
- ZOYEM J. P. (1999) “Les minimas sociaux ”, *Données Sociales*, Insee.